



Conseil de
l'Union européenne

064735/EU XXVI. GP
Eingelangt am 15/05/19

Bruxelles [...]
(OR. fr)

9356/19

MAMA 86
MED 11
CFSP/PESC 383
TU 5

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	14 mai 2019
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2019) 185 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES Rapport sur l'état des relations UE - Tunisie dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée MARS 2018 - MARS 2019

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2019) 185 final.

p.j.: SWD(2019) 185 final

9356/19

DM/ss

RELEX.2.B

FR



COMMISSION
EUROPÉENNE

LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 14.5.2019
SWD(2019) 185 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Rapport sur l'état des relations UE - Tunisie dans le cadre de la
Politique européenne de voisinage révisée**

MARS 2018 - MARS 2019

FR

FR

DOCUMENT TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Rapport sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée

MARS 2018 – MARS 2019

1. Introduction

La Tunisie est engagée depuis 2011 dans une transition démocratique qui reste une source d'espoir pour toute la région euro-méditerranéenne et au-delà. Parmi les avancées de l'année figurent les premières élections municipales libres, la loi contre la discrimination raciale et le travail en cours sur l'égalité dans l'héritage. Mais cette transition ne s'inscrira dans la durée que si elle est accompagnée par des réformes structurelles nécessaires au développement socio-économique inclusif. L'engagement de l'UE à appuyer les efforts de son partenaire tunisien dans ce sens est très substantiel, avec une attention particulière dévolue à la jeunesse. La **communication conjointe** au Parlement européen et au Conseil de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne du 29 septembre 2016 intitulée «**Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie**»¹ a illustré le caractère global du partenariat privilégié.

Cette communication, ainsi que le plan de développement quinquennal 2016-2020, adopté par l'Assemblée des Représentants du Peuple de la Tunisie, ont servi de base pour l'élaboration de **priorités stratégiques ambitieuses** UE – Tunisie 2018 à 2020², arrêtées conjointement lors du Conseil d'association du 15 mai 2018, afin de consolider le partenariat avec des résultats concrets et visibles, au profit des citoyens. Ces priorités ciblent le développement socio-économique inclusif et durable, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, le rapprochement entre les peuples, la mobilité et la migration, et la sécurité et la lutte contre le terrorisme. L'UE et la Tunisie ont par ailleurs entamé une réflexion sur la vision pour le partenariat au-delà de 2020, avec l'ambition d'approfondir davantage leur rapprochement.

¹ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3192_fr.htm

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018D1925&from=FR>

La coopération UE - Tunisie s'est également développée, dans un cadre régional et sous-régional, dans des domaines tels que la culture, le journalisme ou le contre-terrorisme. La participation de la Tunisie à l'initiative «Réalisations positives dans le domaine des droits de l'homme», lors de la session de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2018, a été l'occasion de célébrer ensemble le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de promouvoir au niveau global un discours positif sur ces questions.

Conformément à la politique européenne de voisinage révisée, le présent rapport porte sur la mise en œuvre **du partenariat privilégié UE – Tunisie** de mars 2018 à mars 2019. Le rapport a été structuré en ligne avec les priorités stratégiques UE-Tunisie 2018 – 2020, dans le but de décrire de manière aussi concrète que possible les avancées effectuées dans les domaines prioritaires du partenariat.

2. Dialogue politique et dialogue sectoriel

Les échanges réguliers et à tous les niveaux ont continué. La visite du chef du gouvernement tunisien à Bruxelles (24 et 25 avril 2018) a donné l'occasion de réaffirmer la solidité et le dynamisme du partenariat privilégié. La visite du Président de la Commission à Tunis (25 et 26 octobre 2018) a permis d'illustrer les liens unissant l'UE et la Tunisie, et le soutien de l'UE à la démocratie et à la jeunesse tunisienne. La réunion entre le chef de gouvernement et la haute représentante et vice-présidente de la Commission le 31 mars 2019 a permis de faire le point sur les relations exceptionnelles entre l'UE et la Tunisie, mais d'aborder aussi des questions régionales.

Le commissaire responsable de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement a mené le 12 juillet 2018 à Tunis une délégation de hauts représentants de huit institutions de développement financières européennes et internationales. La mission a réitéré le soutien coordonné de l'UE et des institutions financières internationales et rappelé le besoin d'accompagner les avancées en matière de transition démocratique par des réformes socio-économiques indispensables à la croissance et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Les échanges parlementaires ont été fréquents, avec notamment la tenue à Tunis de la troisième réunion de la commission parlementaire mixte Tunisie-UE (septembre 2018), une mission du bureau de la commission des affaires étrangères du Parlement européen (PE) en juillet 2018, et une délégation de la commission du commerce international du PE en octobre 2018. Le PE a par ailleurs continué à promouvoir les échanges sur la dimension parlementaire du partenariat, y compris par des visites de fonctionnaires tunisiens au PE.

Les négociations sur un ALECA ont avancé, ainsi que celles sur un accord de facilitation des visas et un accord sur la réadmission. Une réunion entre la Commission, la Tunisie et les États membres sur la mobilité des fournisseurs de services a eu lieu en 2018. Son objectif était de recenser des possibles synergies entre l'ALECA et le VFA (accord de facilitation des visas) concernant les courts séjours (90/180 jours) et de fournir des explications sur les cadres juridiques nationaux concernant les longs séjours (plus de 90/180 jours).

Une session du Partenariat pour la mobilité et sept réunions de sous-comités³ se sont également tenues, toutes précédées par des consultations tripartites avec la société civile. Un retour a, par ailleurs, été effectué à la société civile après le sous-comité Droits de l'homme et démocratie.

À la suite du lancement en mai 2018, par la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission (HR/VP) et le ministre des Affaires étrangères tunisien d'un programme de coopération et d'échanges diplomatiques, une visite ainsi que les deux premiers stages de diplomates tunisiens se sont déroulés à Bruxelles.

3. Partenariat pour la jeunesse

La concrétisation du «Partenariat UE-Tunisie pour la jeunesse», lancé par le Président de la République tunisienne et la HR/VP⁴, s'est poursuivie. L'événement mobilisateur «EU4Youth, allons plus loin ensemble» à Tunis le 17 novembre 2018 a

³ Justice et sécurité, Affaires sociales et migration, Droits de l'homme et démocratie, Commerce, services et industrie, Marché intérieur, Dialogue économique, Énergie, transport et environnement.

⁴ https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16253/lunion-europeenne-et-la-tunisie-lancent-le-partenariat-ue-tunisie-dedie-la-jeunesse_fr

été l'occasion de présenter à près d'un million d'étudiants de diverses régions ses avancées et les programmes de l'UE dédiés à la jeunesse.

Le nombre de mobilités dans l'enseignement supérieur a triplé par rapport au début du programme, grâce au renforcement du programme Erasmus+, avec près de 1 500 échanges en 2018. Par ailleurs, à partir de 2018 les étudiants tunisiens ont la possibilité de compléter leurs périodes d'études en Europe par des stages professionnels d'une durée de 2 à 12 mois. Les universités tunisiennes sont aussi impliquées dans des projets de modernisation de l'enseignement supérieur, pour des activités de développement de curricula, gouvernance, gestion des ressources humaines, employabilité, coopération universités/entreprises, etc. Depuis 2018, cinq projets ont été initiés.

L'UE a apporté un soutien important à la participation des jeunes à la vie publique à travers la culture; aussi, plus de 60 initiatives culturelles ont été financées à travers le projet «Tfanen – Tunisie créative», dans des domaines tels que le théâtre de poche dans les centres sociaux ou le cinéma itinérant. Ces initiatives s'ajoutent au programme d'appui aux quartiers populaires à travers la réhabilitation d'espaces culturels et sportifs pour la jeunesse et aux échanges et volontariats dans la région euro-méditerranéenne réalisés grâce à Erasmus+. 400 jeunes et travailleurs ont bénéficié de cette initiative en 2018. De plus, la Tunisie a bénéficié en 2018 de projets de renforcement des capacités pour les organisations de la jeunesse. Six nouveaux projets ont été retenus.

Un projet d'échanges virtuels Erasmus+ a été lancé en 2018 avec les pays du Sud de la Méditerranée qui consiste en des interactions en ligne facilitées par des modérateurs, avec pour objectif de favoriser la compréhension interculturelle et développer les compétences nécessaires pour le XXI^e siècle, y compris les compétences non techniques. La Tunisie est, de loin, le pays le plus actif dans ces échanges, avec 1 125 participants en 2018.

En appui aux jeunes entrepreneurs, près de 80 000 microcrédits représentant un volume total de plus de 58 millions d'euros, ont été octroyés à des jeunes par des institutions de microfinance bénéficiant d'un appui de l'UE.

Le programme «EU4Youth» a été adopté par la Commission fin 2018 dans le but d'améliorer l'inclusion économique, politique et sociale des jeunes tunisiens les plus

vulnérables. Il soutient notamment l'amélioration de l'accès des jeunes au marché du travail, en développant leurs compétences, et vise à assurer des investissements dans la culture et le sport, et à renforcer la participation des jeunes à la vie politique locale et la prise en compte de la jeunesse et de ses besoins dans les politiques publiques. Encourager la participation des jeunes aux élections législatives et présidentielles qui se tiendront fin 2019 constitue un objectif majeur d'un projet financé en 2018 par l'UE au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

4. Développement socio-économique inclusif et durable

4.1 Coopération en matière macroéconomique

Si des signes de reprise sont notés dans la situation macro-économique de la Tunisie en 2018, notamment une croissance du produit intérieur brut de 2,5 %, le ralentissement économique perdure et une accélération dans la poursuite des réformes structurelles est essentielle. La relance de l'investissement privé et la redynamisation de l'activité économique ont été limitées; le chômage demeure élevé avec un taux supérieur à 15 % (plus de 35 % pour les jeunes) et le déficit commercial s'est accru, soulignant l'importance de maintenir des politiques macro-économiques axées sur la stabilité et la croissance.

Afin d'appuyer la Tunisie dans sa politique de résorption de ce déficit et d'accroissement de sa compétitivité, l'UE et la Tunisie ont signé en novembre 2018 le programme **d'appui à la compétitivité et aux exportations** (90 millions d'euros). Ses trois axes d'intervention sont la mise à niveau industrielle, la facilitation du commerce et l'appui au secteur agricole. Outre une composante d'appui budgétaire, des appuis directs aux entreprises, notamment agricoles et industrielles, sont prévus pour les accompagner dans leur développement sur les marchés internationaux.

Le déficit budgétaire de la Tunisie devrait s'établir à 5,2 % en 2018, avec des recettes fiscales légèrement accrues à environ 24,5 % du produit intérieur brut. Cette amélioration n'a pas permis d'éviter l'emprunt accru sur les marchés, et une dette publique d'environ 72 % du produit intérieur brut. Le niveau excessif de la masse salariale de la fonction publique, la subvention du prix des carburants, et les déficits structurels de nombreuses entreprises publiques pèsent lourdement sur le débat entourant les finances publiques.

Afin d'accompagner la Tunisie dans son effort de redressement des comptes publics, l'UE poursuit la mise en œuvre du projet d'appui à la réforme budgétaire et comptable qui appuie l'adoption et le déploiement effectif de la loi organique du budget (LOB) adoptée par l'ARP le 31 janvier 2019. Cette loi vise notamment à redéfinir les mécanismes d'allocation budgétaire selon des objectifs de politiques publiques et à moderniser la gestion comptable de l'État.

L'UE fournit un appui substantiel notamment à travers son assistance macro-financière et encourage la Tunisie à mettre en œuvre le programme de réformes convenus dans ce cadre et conformément à ses autres engagements internationaux. L'adoption de la LOB est une étape importante vers une plus grande transparence des finances publiques; de même l'adoption seulement récemment de la loi organique sur la Cour des comptes, qui donne à celle-ci l'indépendance financière et opérationnelle nécessaire à la pleine réalisation de ses missions. C'est une mesure centrale du programme d'assistance macro-financière de l'UE, dont le retard n'a pas permis le décaissement d'une tranche d'assistance macro-financière de 150 millions d'euros au cours de la période couverte par ce rapport.

Une **gestion modernisée et transparente des fonds publics** en cohérence avec les obligations en matière des aides d'état contenu dans l'accord euro-méditerranéen et le rétablissement des finances de l'État dépendent également d'une meilleure collecte et d'une répartition plus équitable de l'impôt et d'un meilleur ciblage des populations vulnérables par l'avancement des travaux sur la réforme de la protection sociale et les subventions. Un programme UE d'appui à la réforme fiscale (70 millions d'euros), et été adopté en novembre 2018. Un autre programme UE d'appui à la modernisation de l'administration publique (73,5 millions d'euros) vise à accompagner l'effort de rationalisation de la masse salariale.

4.2. Soutien aux réformes économiques

La Tunisie s'est engagée dans la **réforme du climat des affaires**, essentielle pour débloquer les investissements du secteur privé, accélérer la restructuration du secteur financier et améliorer l'inclusion financière. L'adoption, le 11 mai 2018, du décret fixant la liste limitative des activités économiques soumises à autorisation et la liste des autorisations administratives pour les projets d'investissements en est un premier témoignage. Si la liste des activités soumises à autorisation reste vaste, le

gouvernement s'est engagé à poursuivre la rationalisation et l'ouverture du marché. L'UE a prévu un programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires, en cours d'instruction dans la programmation financière UE de 2019.

L'adoption du «Start-Up Act» le 3 avril et de ses décrets d'application le 3 octobre 2018 est un autre signal important. Si leur traduction en procédures administratives simplifiées et accélérées reste attendue, la Tunisie a gagné 8 places (se hissant à la 80^e) dans le classement «Doing Business 2019» de la Banque mondiale. Le programme «EU4Innovation» (15 million d'euros) adopté par la Commission fin 2018 vise justement à **contribuer au renforcement et à la structuration de l'écosystème tunisien en matière d'innovation et d'entreprenariat**. Son objectif est de soutenir l'amélioration des services offerts aux jeunes entreprises et entrepreneurs, et de mettre en place un environnement réglementaire favorable, notamment pour les jeunes entreprises innovantes (start-ups). Un nouveau projet de loi sur la mobilisation de l'investissement du climat des affaires a été présenté par le gouvernement en mars 2019.

L'adoption, le 25 juin 2018, d'une **stratégie nationale d'inclusion financière** vise à améliorer les conditions réglementaires pour les opérateurs de la microfinance. La stratégie ne couvre pas des aspects clés comme la possibilité pour ces institutions de se constituer en associations professionnelles, mais propose des modifications pour améliorer l'accès au financement des très petites entreprises (principal gisement d'emploi en Tunisie) et des personnes physiques. Une composante du programme d'appui UE à la réforme fiscale soutient son déploiement.

L'adoption des **stratégies relatives à la promotion de l'artisanat, de l'entreprenariat ou du secteur touristique** illustrent la volonté de créer des conditions plus propices pour les opérateurs privés. Afin de soutenir les efforts de la Tunisie, l'UE a adopté en décembre 2018 un programme d'appui à la diversification du tourisme et de l'artisanat (45 millions d'euros).

Le secteur agricole est marqué par une accélération des investissements privés. Des subventions sont prévues par le gouvernement pour tout équipement destiné à une utilisation rationnelle des ressources naturelles, une amélioration de la compétitivité des exploitations et à l'utilisation des énergies renouvelables. Pourtant, l'État manque des capacités financières pour mettre en œuvre ces initiatives. Les

modalités d'accès à ces subventions demeurent complexes et justifient des réformes soutenues dans le cadre du programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA) cofinancé par l'UE. Le programme d'appui à la compétitivité et aux exportations accompagnera également les efforts de la Tunisie pour une gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'une veille sanitaire et phytosanitaire efficace.

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2018 a été marquée par l'adoption d'un plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du plan solaire tunisien, le programme national destiné à atteindre l'objectif de la politique de transition énergétique. Le gouvernement a lancé les appels d'offres pour la construction de 8 centrales en concession. Le programme «**Objectif Transition énergétique**», signé en novembre 2018, encourage le développement des producteurs privés d'électricité à travers l'appui technique à ces appels d'offres et par la mise en place d'un régulateur indépendant. Parallèlement, le programme renforce les mécanismes d'incitation à l'investissement dans l'efficacité énergétique (en faveur de l'efficacité énergétique) des bâtiments.

Dans le cadre du **plan solaire**, la Tunisie a également commencé à élaborer un cadre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) afin de créer des conditions favorables grâce à une combinaison d'instruments politiques et d'instruments « de-risking » permettant l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables facilité par le financement international de la lutte contre le changement climatique.

Dans le domaine de l'**environnement**, la Tunisie a continué ses efforts, avec l'assistance de l'UE, pour améliorer la gouvernance environnementale, y compris pas des actions de dépollution.

La Tunisie est pleinement engagée dans des démarches de coordination et **coopération maritime** entre le pays de la Méditerranée, y compris notamment à travers l'initiative pour un développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale (OuestMED). Sept projets transnationaux impliquant des partenaires tunisiens ont été lancés en 2018 dans ce cadre pour un financement total de 6,5 million d'euros.

La Tunisie est le seul pays africain et le seul pays arabe qui est pleinement associé à Horizon 2020, le programme européen de recherche et innovation. Trois ans après son association en 2016, la Tunisie bénéficie déjà d'un financement UE de 8 millions d'euros qui couvre la participation de 60 entités tunisiennes, y inclus chercheurs, universitaires, petites et moyennes entreprises, administrations publiques et organisations non-gouvernementales, dans des domaines scientifiques variés. En 2018, en tant que pays associé, la Tunisie a pour la première fois assumé la coordination de deux projets collaboratifs européens, en biologie moléculaire et en bioéconomie. Un appui en 2018 dans le contexte de la facilité Horizon 2020 d'appui aux politiques vise à fournir des recommandations aux autorités tunisiennes dans le cadre de la restructuration du programme national de **recherche et d'innovation** dans deux domaines privilégiés par le pays: la participation du secteur privé à la recherche, et la définition des priorités de recherche les plus pertinentes pour le développement scientifique et économique de la Tunisie.

Suite à la formalisation de l'intérêt de la Tunisie en 2018, la désignation d'un comité inter-départemental de direction pour la **Spécialisation Intelligente**⁵ a permis d'identifier les départements responsables tunisiens. Trois régions ont été retenues pour initier des pilotes de spécialisation intelligente (Bizerte, Sfax et Médenine). Des réunions de sensibilisation à l'approche de la spécialisation intelligente ont été menées en **octobre 2018** dans ces trois régions en présence des acteurs régionaux de l'écosystème de R&I.

À la suite des engagements et réformes entreprises, le Conseil a retiré le 12 mars la Tunisie de l'annexe II de ses conclusions relatives au suivi pris par les états et territoires non coopératifs en **matière fiscale**. La coopération avec la Tunisie a été intensive durant ce processus de radiation, et l'appui aux efforts de la Tunisie se poursuivra.

Dans le domaine des **statistiques**, le projet de jumelage, soutenant la modernisation du système statistique tunisien, a été finalisé avec succès en mai 2018. Le jumelage a, entre autres choses, permis de lancer des travaux de rédaction d'une nouvelle loi sur la statistique, fondée sur la loi générique sur la statistique

⁵ La Stratégie de spécialisation Intelligente est une approche structurelle de transformation économique qui permet à des territoires avec différents niveaux de développement de sélectionner les activités transformatives et innovantes prioritaires à fort potentiel pour la réalisation d'un développement durable.

officielle des Nations Unies et qui tient compte des recommandations de l'évaluation globale adaptée du système statistique national de la Tunisie.

4.3. Échanges commerciaux

L'année 2018 a été marquée par une hausse de 19,1 % des exportations tunisiennes, largement due à une augmentation de plus de 45,2 % dans le secteur de l'agriculture et des industries agroalimentaires et de 26,4 % dans le secteur des industries manufacturières. Les importations ont connu une progression de 20,0 % en 2018, largement due à une hausse des importations de l'énergie de 39,9 %, de produits miniers, phosphates et dérivés de 23,6 % et de matières premières et demi-produits de 22,5 %. Le **solde commercial** s'est donc légèrement détérioré.

L'UE reste le **premier partenaire commercial** de la Tunisie, destination d'environ trois quarts de ses exportations et source de plus de la moitié de ses importations en 2018. Le déficit commercial de la Tunisie avec les pays de l'UE est relativement faible (environ 10 % du déficit total). L'UE demeure le premier investisseur étranger en Tunisie, représentant plus de 85% de tout l'investissement direct étranger dans le pays, et avec plus de 3 000 entreprises européennes employant plus de 300 000 personnes.

Le processus de négociations de l'ALECA a connu un nouvel élan en 2018 après une pause de presque deux ans. La deuxième session des négociations en mai 2018 et la troisième en décembre 2018 ont produit des résultats satisfaisants et des progrès dans plusieurs chapitres ont été accomplis. Des réunions techniques «intersessions» sur certains chapitres se sont aussi tenues en février 2019 et une quatrième session est prévue pour fin avril 2019.

Toutefois, en dépit de ces efforts d'ouverture dans le domaine du commerce, **de nouvelles mesures de restrictions des importations** prises par la Tunisie en novembre 2018 ont touché plusieurs produits européens. L'UE a demandé à la Tunisie de les éliminer dans les plus brefs délais pour qu'elle se remette en conformité avec les dispositions de l'accord d'association UE – Tunisie.

5. Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme

Les élections municipales du 6 mai 2018 représentent une étape essentielle de la transition démocratique et du processus de décentralisation prévu par la Constitution de 2014. L'UE s'est fortement engagée à soutenir ces élections. À l'invitation des autorités tunisiennes, une mission d'observation électorale de l'UE a été déployée. Cette mission a considéré les élections techniquement crédibles, nonobstant quelques faiblesses logistiques et un taux de participation modeste. Les élections ont aussi apporté une participation accrue des femmes dans la vie politique au niveau local. **L'adoption, le 26 avril 2018, du code des collectivités locales** par l'ARP a constitué une autre avancée significative, mais la plupart des décrets d'application n'avaient pas encore été adoptés début mars 2019.

L'UE appuie activement le **processus de décentralisation**. En plus de programmes de soutien au développement des régions de l'intérieur, l'UE a approuvé en 2018 un nouveau programme en «Soutien à la gouvernance locale» (70 millions d'euros). Au total, une enveloppe de 175 millions d'euros est prévue pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs le renforcement des capacités de l'administration locale et des nouveaux élus et l'appui de services déconcentrés de l'État. Cet effort permet de soutenir la bonne gouvernance locale, la transparence de l'action publique et la redevabilité des élus locaux, tout en appuyant la société civile dans son rôle.

Au cours de l'année 2018, l'UE a versé 7,5 millions d'euros de la deuxième tranche de l'appui budgétaire pour la décentralisation. 10 millions d'euros supplémentaires ont été transférés à la Caisse de prêts et soutien aux collectivités locales via l'accord de délégation avec l'Agence française de développement pour soutenir la mise en œuvre de plans d'investissements municipaux. Des actions de renforcement des capacités, dans le cadre d'une convention de délégation avec le Bureau international du travail (BIT), ont permis à certaines municipalités d'élaborer, au moyen d'une approche participative, leurs plans de développement socio-économique.

La réforme du système judiciaire reste un domaine important de l'appui l'UE. Le bon fonctionnement des organes ainsi que l'amélioration du statut des magistrats et des services de l'inspection générale sont ciblés dans la troisième phase du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ 3, pour 60 millions d'euros),

signé en octobre 2018. Le programme vise entre autres à promouvoir l'indépendance et l'efficacité de la justice, tout en modernisant le système pénitentiaire, l'opérationnalisation de la Cour constitutionnelle et l'autonomie de la Cour des comptes.

La mise en place de la Cour constitutionnelle, suite l'adoption de la loi par l'ARP en 2015, demeure une priorité majeure afin de garantir la séparation et l'indépendance des pouvoirs, mais celle-ci n'est toujours pas opérationnelle. Le Conseil supérieur de la magistrature fonctionne, mais avec des moyens et prérogatives limités, surtout dans le domaine de l'inspection générale.

Parmi les cinq instances indépendantes prévues par la Constitution, seule l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) est opérationnelle. Deux instances restent intérimaires, à savoir l'Instance nationale de lutte à la corruption (INLUCC) et la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA). La sélection des membres de l'INLUCC n'a pas été finalisée, tandis que la loi sur l'instance de communication audiovisuelle, successeur de l'HAICA, est à l'agenda de l'ARP. Le 15 octobre 2018, l'ARP a adopté la loi sur l'Instance des droits de l'homme, et examine les dossiers de candidature de ses membres. La loi sur l'Instance de développement durable et des droits des générations futures n'a pas encore été adoptée.

En 2018, l'UE a lancé le **programme d'appui à la société civile et aux instances indépendantes** (20 millions d'euros) qui vise à appuyer le rôle de la société civile comme acteur dans la construction de l'état de droit et comme acteur de développement, et à accompagner la mise en place et l'appui aux instances indépendantes.

La Tunisie vise à unifier les différentes facettes de la **réforme de l'administration publique** (stratégie de modernisation administrative, «Vision 2020», stratégie concernant la fonction publique, la feuille de route sur l'e-gouvernement) en un programme politique complet. Au programme de l'UE en appui à la modernisation de l'administration publique signé en 2017 s'est ajouté un jumelage signé fin 2018 visant plus particulièrement la gestion des ressources humaines.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, l'ARP a adopté en juillet 2018 la loi sur la déclaration de patrimoine et de lutte contre la corruption, l'enrichissement

illicite et les conflits d'intérêt dans le secteur public. Cette loi, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018, s'applique notamment aux membres de partis ainsi qu'à plusieurs administrateurs publics. À l'échéance du 31 décembre 2018, 118 819 déclarations avaient été reçues par l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC). L'instrument TAIEX a permis de fournir un appui ciblé, notamment à l'INLUCC, qui continue de bénéficier par ailleurs de l'appui du programme régional SUD, mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. Ce programme a accompagné la préparation de la Tunisie à son adhésion au groupe des États contre la corruption (GRECO), qui reste à finaliser.

L'introduction de la plateforme de **passation de marchés publics en ligne TUNEPS**, obligatoire à compter du 1^{er} septembre 2018, renforce également la transparence et la lutte contre le blanchiment d'argent. Plusieurs mesures d'application n'ont toutefois pas été adoptées, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte.

En matière de libertés individuelles, la commission des libertés individuelles et de l'égalité (COLIBE), créée par le Président de la République tunisienne en août 2017, a présenté ses propositions en juin 2018. Parmi celles-ci figurent l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'héritage, la décriminalisation de l'homosexualité et l'abolition de la peine de mort. Ce rapport a donné naissance à un projet de loi sur l'égalité successorale, adopté par le Conseil des ministres en novembre 2018, et en étude par l'ARP ainsi qu'un projet de code des libertés individuelles.

La Tunisie a adopté le 9 octobre 2018 la loi organique relative à **l'élimination de toute forme de discrimination raciale en Tunisie**, conformément aussi bien à la Constitution tunisienne qu'aux conventions internationales. La loi prévoit notamment des actions concrètes de prévention, la prise en charge des victimes et la criminalisation des actes discriminatoires.

Un «Conseil des pairs» a été créé, présidé par le chef du gouvernement, pour élaborer les politiques, les programmes et les plans **sur l'égalité hommes-femmes**. Les décrets d'application et la mise en œuvre effective de la loi organique sur la lutte contre la violence faite aux femmes, adoptée le 26 juillet 2017, ont avancé, mais de manière partielle. La mise en place de l'observatoire contre les violences et la

pérennisation des centres d'hébergement des victimes restent parmi les priorités importantes.

L'UE finance le programme «Moussawat» («Liberté») pour la promotion de l'égalité des sexes (7 millions d'euros), mis en œuvre par différents partenaires dont le ministère de la Femme, de la famille et de l'enfance. Plus d'un tiers du montant est alloué à la société civile pour améliorer la participation des femmes à la vie économique et à la vie publique. Un volet est consacré à la mise en œuvre de la loi adoptée en juillet 2017 contre les violences faites aux femmes, notamment la création de la ligne verte. La Tunisie a adopté une **politique intégrée pour l'enfant** en 2016. Si le décrochage scolaire (près de 100 000 enfants par an) reste préoccupant, ainsi que le taux élevé de 80 % de violence subie par les enfants au sein du domicile familial⁶, des avancées ont aussi été effectuées.

L'UE soulève régulièrement la question de la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI), notamment l'utilisation des tests anaux et l'article 230 du Code pénal incriminant l'homosexualité. Les cas d'arrestations de personnes soupçonnées d'être homosexuelles, les tests anaux et autres violations ont continué. Dans le cadre du PARJ, l'UE fournit une assistance technique à la réforme du Code pénal dans ce domaine, et des subventions aux organisations de la société civile.

En matière de **liberté de la presse et d'expression**, la Tunisie s'est dotée de dispositifs législatifs ambitieux qui consacrent les droits des journalistes et la libre circulation des informations. Néanmoins, les journalistes sont parfois sous pression par l'application du Code pénal et du Code militaire, dont certaines dispositions sont en contradiction avec la Constitution.

Le programme «MEDIA-UP» vise la réforme et la modernisation des médias, ainsi que la professionnalisation des acteurs de l'information, de la régulation et de l'éducation aux médias. Le programme accompagne aussi les initiatives de la société civile. Le programme régional «Open media Hub» a co-organisé les premières Assises internationales du journalisme de Tunis mi-novembre, qui ont réuni plus de 800 participants, dont 500 journalistes de toute la région.

⁶ Source: UNICEF 2018

Un accord entre le gouvernement et la commission vérité et dignité (IVD) le 25 mai a permis la prolongation de son mandat jusqu'à fin 2018 afin d'achever ses obligations restantes. Le premier dossier de **justice transitionnelle** a été transféré par l'IVD au Tribunal de première instance en mars 2018, et le premier procès a démarré le 29 mai. L'IVD a finalisé son rapport en décembre 2018. L'UE, qui continue à appuyer le processus de justice transitionnelle en Tunisie, a soutenu dans le cadre du PARJ le traitement judiciaire des dossiers de justice transitionnelle pour le développement d'une jurisprudence protectrice des droits fondamentaux.

La Tunisie dispose de l'un des cadres juridiques les plus libéraux de la région en matière de **liberté d'association**. Néanmoins, la société civile se plaint d'une tendance vers plus de restrictions, notamment dans des projets de lois comme celui sur l'état d'urgence actuellement considéré par l'Assemblée. En 2018, la Tunisie a adopté un registre national des entreprises qui inclut les associations de la société civile. La loi prévoit des pénalités de non-conformité qui ne tiennent pas compte des proportions différentes, en taille et budgets, entre les organisations non gouvernementales et les entreprises à but lucratif, et pourraient s'avérer préjudiciables, comme noté par le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association.

La création d'une **commission de déontologie**, soutenue par le programme sur la réforme du secteur de la sécurité financé par l'UE, est un élément clé de la lutte contre l'impunité et les mauvais traitements. La création progressive d'un bureau d'éthique dans chaque établissement pénitentiaire continue avec l'appui de l'UE. L'UE soutient également, à travers l'Organisation mondiale contre la torture, l'assistance aux victimes de torture et mauvais traitements et le plaidoyer en matière de prévention de la torture et de lutte contre l'impunité.

La Tunisie a un rôle de leader en Afrique en matière de **protection des données personnelles**, un droit assuré par sa Constitution. Après être devenue membre, en 2017, de la Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et à son protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, la Tunisie prépare un projet de loi pour aligner le cadre juridique tunisien avec cette convention. L'UE appuie cet effort tunisien qui, s'il se matérialisait par une loi, permettrait à la Tunisie de jouer un rôle prépondérant dans le processus

de convergence internationale en cours vers l'adoption de législations modernes en matière de protection des données. Une telle convergence faciliterait par ailleurs les échanges commerciaux ainsi que la coopération judiciaire et policière.

Cinq nouveaux accords de coopération dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme ont été signés par l'UE au début de l'année 2018 avec des organisations de la société civile. Les actions visent à renforcer le rôle de la société civile dans le processus électoral, la lutte contre les discriminations et la promotion et protection des droits des enfants.

6. Rapprochement entre les peuples, mobilité et migration

Une vaste série d'actions au profit de la jeunesse et du **rapprochement** sont déjà mentionnées dans ce rapport dans le cadre du partenariat pour la jeunesse (voir en particulier les actions dans le cadre de **Erasmus +**). La Tunisie fait notamment partie d'une action d'Erasmus+: eTwinning Plus qui permet aux enseignants de mener des projets collaboratifs avec leurs pairs et leurs classes respectives dans les pays européens et du voisinage. En 2018, 505 nouveaux utilisateurs d'environ 150 écoles se sont inscrits à la plateforme, et 230 utilisateurs ont participé à des projets européens.

Depuis 2018, les jeunes et les organisations tunisiennes peuvent par ailleurs également participer à des activités de solidarité dans le cadre du Corps européen de solidarité.

Dans cette même dynamique de rapprochement, la Tunisie a également été le premier pays du voisinage sud à manifester son intérêt pour participer au programme « **Europe Créative** ». Elle participe depuis 2018, dans son volet « Culture ». Depuis 2018, 3 projets avec la Tunisie ont été initiés, y compris dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel.

La **stratégie nationale migratoire** de la Tunisie entend servir de cadre de référence pour une gouvernance efficace des différentes facettes de la migration et tient compte des différentes catégories de migrants. Le travail pour son adoption continue. La Tunisie a adopté le 1^{er} juin 2018 une **stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes** 2018-2023, élaborée par l'Institut national de lutte contre la traite des personnes. Elle couvre notamment les aspects de prévention, de

protection, de poursuites et de coopération et partenariats. **La loi d'asile**, en préparation pendant plusieurs années, n'a toujours pas été adoptée.

En 2018, les ressortissants tunisiens ont constitué la première nationalité des arrivées en Italie (environ 22 %) et la Tunisie a été le deuxième pays de départ vers les côtes italiennes (24 %), derrière la Libye. La majorité des candidats à la migration irrégulière depuis la Tunisie vers l'Italie sont des Tunisiens (5 244 sont arrivés en Italie en 2018). Les conditions économiques et sociales difficiles, surtout le chômage élevé et la sensation générale de manque de perspectives d'avenir, figurent parmi les raisons principales invoquées. Les départs irréguliers ont parfois entraîné des naufrages avec un nombre important de victimes. Les autorités tunisiennes semblent néanmoins avoir contenu l'augmentation soudaine des départs depuis le territoire tunisien au cours de l'été 2017 qui laissait craindre un afflux plus important encore en 2018 de migration irrégulière.

Le Partenariat pour la mobilité, conclu en 2014, offre le cadre global et structuré pour le dialogue politique UE – Tunisie en matière de migration et vise à mieux gérer le soutien opérationnel et financier apporté dans ce domaine. La réunion de haut niveau du comité mixte dans le cadre du Partenariat pour la mobilité de novembre 2018 a donné lieu à un échange fructueux sur les perspectives de coopération entre l'UE et la Tunisie dans tous les domaines de la migration et de la mobilité. La quatrième session de négociation sur la facilitation des visas et la réadmission s'est tenue en septembre 2018, et la cinquième en janvier 2019. Certaines facilitations de visas pourraient profiter à l'ensemble de la population tunisienne (par ex. la baisse du prix ou la réduction des délais), tandis que d'autres sont liées au statut de la personne (obtention de visas à entrées multiples ou durée de validité). Par ailleurs, l'accord de réadmission vise à établir des procédures claires qui permettent de réduire de manière significative les délais de retour vers la Tunisie des ressortissants se trouvant en situation irrégulière, domaine où plus de progrès est nécessaire.

À travers les programmes bilatéraux du **fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFU)**, d'une valeur de 12,8 millions d'euros, l'UE soutient l'opérationnalisation de la stratégie nationale migratoire, le développement des possibilités d'emploi et d'investissement par l'intermédiaire de la mobilisation de la

diaspora, le retour et la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens, et le développement économique et social dans les régions touchées par la migration.

D'autres programmes régionaux du FFU ou bilatéraux au titre des fonds ENI appuient l'élaboration de la loi nationale sur l'asile, la protection internationale et la réintégration des migrants, le soutien à la migration de travail, et la lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains. Parmi les activités réalisées en 2018, l'une a permis à 95 ressortissants tunisiens d'Allemagne, de France, d'Italie et d'autres États membres de l'UE de lancer une petite activité économique dans leur région d'origine.

7. Sécurité et lutte contre le terrorisme

Les efforts considérables menés par le gouvernement contribuent à améliorer la situation dans le domaine sécuritaire.. Le budget pour la défense, augmenté de 31 % par rapport à 2017, constitue une charge financière importante. Le pays a malgré tout subi quelques attaques disparates, notamment dans la région nord, visant les forces de sécurité.

En matière de coopération sécuritaire, **le programme de réforme et de modernisation du secteur de la sécurité** lancé avec le ministère de l'Intérieur est dans sa troisième année de mise en œuvre. Des progrès ont été réalisés en vue d'élaborer une loi-cadre pour créer une commission indépendante de déontologie policière, avec un rôle de supervision et de contrôle démocratique sur les forces de sécurité intérieures. Quinze laboratoires mobiles équipés de matériel et d'équipements de pointe pour la préservation scientifique des scènes de crime ont été livrés à la police technique et scientifique, au profit de gouvernorats qui n'en avaient pas encore. Le premier comité de pilotage du programme de réforme et de modernisation du secteur de la sécurité a eu lieu le 14 février 2019.

La Tunisie a fait des progrès pour corriger les déficiences stratégiques dans son **régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**. L'objectif commun de l'UE et de la Tunisie reste que cette dernière remplisse rapidement ses engagements au titre du plan d'action convenu avec le GAFI (Groupe d'action financière) et soit donc retirée de la liste du GAFI, ainsi que de la liste de l'Union européenne, aussi vite que possible.

Parmi les dossiers de coopération figurent la **prévention de la radicalisation violente**, la lutte contre le trafic des armes illicites, ainsi que des formations par CEPOL et la Force de gendarmerie européenne. Des échanges visent à renforcer la coopération avec les agences de l'UE (Europol, Eurojust, CEPOL, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières). Le 4 juin 2018, le Conseil a adopté la décision d'autoriser la Commission à ouvrir des négociations pour la conclusion d'un accord entre l'UE et la Tunisie pour l'échange de données personnelles entre Europol et la Tunisie. La préparation de cette négociation est en cours.

Le financement du projet «**Gestion intégrée des frontières**» a donné plusieurs résultats, dont la modernisation de salles opérationnelles, le lancement de l'application mobile «Smart Traveller» et la finalisation des lignes directrices nationales au niveau des frontières. La validation de ces lignes devrait avoir lieu dans les plus brefs délais. Elles ont entretemps servi de base pour la formulation de la stratégie nationale pour la sécurité des frontières. Un programme régional (Maroc-Tunisie) pour la gestion intégrée des frontières de 55 millions d'euros financé au titre du FFU, adopté en juillet 2018, comprend une enveloppe de 20 millions dédiée à la Tunisie. Une première réunion technique pour permettre le démarrage du programme a eu lieu en février 2019.

La coopération se poursuit également dans le domaine de la **sûreté de l'aviation civile**. L'engagement de la Tunisie continue, en étroite collaboration avec l'UE et les États membres, y compris au sein du Groupe G7+ et dans le cadre du programme CASE («Civil Aviation Security in Africa and the Arabian Peninsula»).

De manière plus générale, l'UE a continué à participer pleinement au **groupe G7+7** pour la coordination entre les partenaires principaux de la Tunisie, et détient la co-présidence du groupe de travail dédié à la lutte contre la radicalisation.

S'agissant de la **politique de sécurité et de défense commune**, bien que les relations bilatérales se tissent progressivement, leur traduction opérationnelle reste encore à développer.

La coopération technique en matière de **protection civile** a progressé de manière importante. Un arrangement administratif a été signé en mars 2018 entre la Commission européenne et l'Office national de la protection civile de la République

tunisienne. Dans ce cadre, la Commission a organisé et financé, à la demande de la Tunisie, un examen par des pairs experts du système de réduction de risques de catastrophes et de protection civile tunisien en novembre 2018. La Tunisie est active dans le programme régional de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme.

8. Coopération technique et financière

Pour la deuxième année consécutive, l'UE a honoré les engagements pris dans la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne du 29 septembre 2016 intitulée «**Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie**». Dépassant même les objectifs fixés dans cette communication, l'intense activité des relations UE-Tunisie s'est traduite par un engagement financier sans précédent de l'UE à partir de l'enveloppe de l'instrument de voisinage pour un montant total de 305 millions d'euros, sous forme de dons, dans des secteurs clés comme l'appui à l'écosystème de l'innovation et des start-ups, à la jeunesse, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, à la diversification du tourisme et à la rénovation des quartiers populaires. À ce montant s'ajoutent les financements des lignes thématiques et des programmes régionaux.

En 2018 l'UE a signé les **conventions de financement** correspondant aux décisions financières de 2017 à hauteur de 300 millions d'euros (transition énergétique, compétitivité et exportations, justice, réforme fiscale, inclusion financière, économie sociale et solidaire, société civile et instances démocratiques, et fonds supplémentaires pour ERASMUS+). En 2018, 65,6 millions d'euros ont été décaissés sous la forme d'appui budgétaire sur la base de l'avancée des réformes.

La Tunisie est par ailleurs restée le premier bénéficiaire dans le voisinage du programme «**faîtier**», qui permet d'accroître l'appui financier en faveur des partenaires œuvrant pour la démocratie et les droits de l'homme.

L'UE a également continué son **assistance macro-financière** mais le décaissement des deux tranches supplémentaires restantes au titre du deuxième programme, pour

un montant total de 300 millions d'euros, attend encore la mise en œuvre de certaines mesures agréées dans le protocole d'accord,

L'UE finance également deux projets pilotes en matière de **préparation et de réduction de risques de catastrophes** au niveau local (2 millions d'euros). Et à la demande de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'UE apporté son soutien financier aux actions du Croissant-Rouge tunisien en réponse aux violentes inondations d'octobre 2018 dans la région de Nabeul.

9. Conclusions — voie à suivre pour consolider le partenariat privilégié UE-Tunisie

Le partenariat privilégié UE-Tunisie témoigne toujours de la singularité et du dynamisme des relations bilatérales, ainsi que de l'ambition partagée de faire progresser ces relations vers un arrimage toujours plus étroit de la Tunisie à l'espace européen. L'objectif à long terme est de mettre en place un modèle ambitieux pour les relations futures après 2020, ayant pour jalons les progrès accomplis et exploitant pleinement les opportunités de rapprochement offertes par la politique européenne de voisinage révisée au cours de la période 2018-2020.

Si 2019 est une année électorale pour la Tunisie, il importe de continuer à mettre en œuvre les priorités stratégiques 2018-2020. L'UE reste convaincue de la nécessité de continuer à soutenir son partenaire privilégié dans sa transition démocratique et économique afin que celle-ci soit une véritable réussite et qu'elle se traduise par des résultats concrets au bénéfice des citoyens tunisiens. La jeunesse tunisienne reste au cœur de tous ces efforts. L'UE et la Tunisie continueront à travailler afin d'approfondir leur partenariat et d'élaborer une vision allant jusqu'à 2030 et au-delà.